

La diversification, la biodynamie et les marchés de niche toujours à l'honneur

© 29/01/2018 | 🧑‍🌾 CLG • 📰 Terre-net Média

À l'occasion de la 26e édition du Prix national de la dynamique agricole et de la pêche, et en présence de plus de 200 invités, la Banque populaire et le Crédit maritime ont récompensé, le 18 janvier, huit agriculteurs et un pêcheur pour leur projet d'innovation et de développement de leur exploitation.

Depuis 26 ans, le **prix national de la dynamique agricole et de la pêche** réunit chaque année les acteurs de l'agriculture et de la pêche. Il récompense des exploitants engagés à travers cinq catégories : création d'entreprise agricole, performance technique, pêche et culture maritime, valorisation et innovation, et enfin, initiative collective. Cette nouvelle édition, placée sous le patronage du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a reçu pas moins de 130 dossiers déposés par les antennes régionales des **Banques Populaires**.

Après pré-sélection de 28 candidats et délibération par un jury national composé de représentants de la profession agricole, 9 lauréats ont été désignés.

Dans la catégorie « création d'entreprise agricole », les lauréates 2018 sont Gabrielle Nicolas, de **la Ferme de l'Espérance en Guyane**, s'étant installée dans une région jonchée d'obstacles, notamment le climat amazonien, et Ophélie Chartier (Mayenne), installée seule sur un élevage de porcs, naisseur-engraisseur et multiplicateur.

Dans la catégorie « performance technique », les lauréats sont Sylvie Avril, Bruno et Marc Trehet, du Gaec du Bout du Caule en Seine-Maritime, qui ont transformé leur petite exploitation familiale normande de 30 hectares en un modèle de diversification et de rentabilité, et Francis Lebon, de la SARL Viandes Lebon (Aube), pour son implication dans la filière bouchère porcine régionale et maîtrisant aujourd'hui l'intégralité de la chaîne de production par le biais de ses boucheries.

S'affranchir d'un modèle conventionnel

En « valorisation et innovation », les lauréats sont Nicolas, Claude et Tanguy Mellet, de la SARL Du Mail (Biogascogne) dans le Gers, passés du conventionnel en bio, spécialisés dans les cultures sans gluten, avec 900 hectares certifiés en biodynamie en 2017, ainsi que Georges et Boris Pougnet du Gaec Pougnet Frères, dans les Alpes-de-Haute-Provence, pour leur microbrasserie bio, maîtrisant toute la chaîne de production et valorisant leur production.

Dans la catégorie « initiative collective », les lauréats sont William Marotte (Puy-de-Dôme), président de la coopérative agricole Sicarappam, qui commercialise des plantes aromatiques et médicinales pour les laboratoires pharmaceutiques, les herboristeries, la grande distribution et les laboratoires homéopathiques, ainsi que Philippe Dilard (Haute-Normandie) à l'origine de la création fin 2012, avec 13 agriculteurs de sa région, de la Cuma Haies'Nergies & Territoires pour la valorisation du bois perdu en bois de chauffage sur les exploitations et pour l'entretien du territoire.

Enfin, dans la catégorie « pêche et culture marine », le lauréat est Philippe et Christophe Cambon de l'EARL Cambon et fils dans l'Hérault, deux frères conchyliculteurs installés sur l'étang de Thau, qui commercialisent en direct et développent la recherche de nouvelles pratiques ostréicoles.